ADRESSE AUX FRANÇAIS réunis en Assemblées Primaires.

FRANÇAIS,

DEPUIS trop long-tems helas ! vos belles Contrées retentissaient du bruit imposant des armes guerrières, du cri menaçant de la misère publique : la victoire, la paix et l'abondance peuvent seules les calmer. Une Constitution sage, juste et solide devait opérer cette triple réunion de moyens éficaces; la Convention Nationale vient de l'offrir à la Sanction du Peuple Souverain.

Rentrez dans l'éxercice de vos droits, vous allez, Francais, cimenter par votre acceptation l'édifice de la félicité publique et de votre bonheur individuel ; vous n'avez trouvé ni l'un ni l'autre dans cet amas indigeste de loix Révolutionnaires, dans cette monstruosité Constitutionnelle qui vous fut impérieusement présentée en 1793 par des mains encore teintes du sang de vos Concitoyens. . . Semblables aux

Soldats que la fatigue du combat a livrés au sommeil, vous n'avez pu depuis trouver une distraction à vos maux qu'en cherchant le repos sur des monceaux de cadavres; c'est la seule position que vous ait permis de prendre la cruauté des *Claude*, des *Caligula*, des *Néron* modernes, j'usqu'à l'époque mémorable où ces monstre ont payé de leur tête le sang des Sénateurs et des Citoyens dont ils s'étaient énivrés.

Un avenir plus sérein s'ouvre devant vous. De l'expérience, de l'autorité et des moyens acquis d'en régulariser la marche sert, frères, et amis, la Constitution qui vous est offerte aujourd'hui; faire des loix c'est le fruit de la sagesse et de la réflexion; mais il n'appartient qu'à l'expérience; il n'est donné qu'à l'affection qu'on a pour son propre ouvrage; il n'est permis qu'à son auteur d'ambitionner la faculté de le diriger et de le conduire; de là ce décret si fortement calomnié qui invite le Peuple à maintenir dans le Sénat les deux tiers de ses anciens Mandataires.

Pouriez-vous, Français, méconnaître

la nécessité d'une mesure ; l'éficacité politique d'un moyen qui peut seul assurer la marche de votre Constitution ? Elle présente deux pouvoirs ; leur ensemble, leur concert doivent être inaltérables ; investis d'une somme égale d'autorité leur action respective doit être le resultat de connaissances acquises, d'intérêt à défendre, d'ouvrage à soutenir et à perfectionner. Livrée dès le berceau à des mains qui n'en connaîtraient ni le régime ni la force, ne serait-elle pas exposée aux tiraillemens de l'intrigue, aux déchiremens de l'ambition, aux traits multipliés de toutes les tyrannies ? Que ferait-elle contre des novateurs intéressés à la dénaturer où à la détruire ? . . Non, Français, vous ne permetterez pas que par le renouvellement entier du corps législatif, la Constitution qui vous est présentée comme le port assuré de la Liberté Publique et de la Félicité commune, se trouve infailliblement exposée à l'inexpérience, peut-être même à la malveillance d'hommes nouveaux qui seraient parvenus à établir leurs prétentions dominatrices sur les débris des travaux éficaces de Légis-

lateurs dont vous connaissez déjà les succès, ou au moins les efforts et la tendance au bien général. Vous rejetterez sans doute du corps législatif tous ces membres parasites, s'il en est encore, qui se sont jusqu'ici soustraits à la sévérité de l'épuration; mais vous y maintiendrez comme autant d'ancres salutaires tous les fondateurs de la République que la nature semble avoir procréés pour combattre toutes les tyrannies; vous conserverez au poste que vous leur avez confié, ces hommes purs qui n'ont jamais dévié des principes, qui dans les circonstances orageuses se sont montrés fermes et inébranlables: vous prorogerez sans crainte l'autorité législative à ces hommes dont le désintéressement et l'austère probité vous seront connus; vous investirez enfin de votre confiance, ces hommes qui n'en abusèrent jamais, et qui, sachant démêler la liberté au milieu de la licence et de l'esclavage, dirigeront sous ses auspices le vaisseau de l'Etat, et sauront le soustraire aux efforts des factions qui oseraient s'opposer à sa marche triomphante.